

Décision n° 2020/121

Ressources humaines

- Convention de formation - Logiciel de gestion des plannings des équipements sportifs

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10, Considérant la nécessité de favoriser la qualification professionnelle,

DÉCIDE

De conclure une convention pour la formation professionnelle continue « formation gestion des plannings » concernant Mmes Delphine GROS, Karine JEAY et MM. Olivier ALBERT, Bernard CASTAN, Lionel GOROSTIETA, Jamal BENJEDDI, agents affectés à la Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs, avec G.M.A. Consulting, organisme de formation, situé 812 rue Paul Valéry Immeuble « Les Lauriers », 84500 BOLLENE, pour un montant de 2 704 € TTC.

Les frais seront réglés directement à G.M.A. Consulting sur présentation de la facture correspondante.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au budget Équipements Aquatiques, chapitre 011, compte 6184, gestionnaire GRH.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 9 juin 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES Le 15 juin 2020

Sous le n°81-248100430-20200609-lmc19539-DE-1-1 Certifié exécutoire Le 15 juin 2020



Pascal BUGIS